

*Par courrier électronique et
ordinaire*

M. le Président du Conseil d'État,
Département de la santé et de
l'action sociale
Avenue des Casernes 2
BAP
1014 Lausanne

Lausanne, le 13 octobre 2014

Directive 5.4 de la Direction de l'UNIL : affichage et activités promotionnelles sur le campus universitaire

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

Nous vous adressons, par la présente, copie du courrier envoyé à Monsieur le Recteur de l'Université de Lausanne, ce jour même. Nous joignons à cet envoi la copie de la directive de la Direction de l'UNIL qui provoque notre intervention.

Nous tenons à vous manifester que notre organisation syndicale considère cette affaire comme gravissime. En effet, le ton et le contenu des dispositions dénoncées et les pratiques qui dériveront de leur application suscitent un climat d'intimidation, de délation et de peur qui menace l'exercice des libertés syndicales et démocratiques dans l'espace universitaire.

Pour ce qui concerne les syndicats de la fonction publique, et par voie d'exemplarité du secteur subventionné, le Conseil d'Etat est garant de ces libertés syndicales et constitutionnelles. Nous vous demandons donc d'user du pouvoir qui est le vôtre pour que la directive que nous dénonçons soit immédiatement abrogée.

Nous jugeons qu'une responsabilité solidaire lie l'autorité politique, gestionnaire et financière que vous représentez et l'institution universitaire. Cette dernière est en quelque sorte une entreprise sous-traitante de l'Etat cantonal.

Nous vous demandons de mettre sur pied, dans les meilleurs délais, sous l'égide du Conseil d'Etat et du DFJC, une réunion entre la Direction de l'UNIL et les organisations concernées, y compris les groupements étudiants, pour rétablir une situation de normalité démocratique dans l'Université.

Nous ajoutons que nous ne saurions tolérer, sans agir, l'attaque contre les libertés démocratiques et constitutionnelles et vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, nos respectueuses salutations.

Pour le Secrétariat fédéral de SUD

Aristides Pedraza

Arthur Auderset

Annexes : ment.